

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : **Modernisation de l'éclairage du stade (rue de Vassiac) - Validation du projet**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du contexte actuel très tendu du coût de l'électricité, il est urgent de moderniser l'éclairage du stade très couteux pour le budget de la commune.

La tendance croissante de la technologie LED ouvre la voie à de nombreux avantages pour les opérations de modernisation. En effet, la modernisation de l'éclairage public grâce aux solutions LED permet de réduire immédiatement la facture énergétique des communes.

Les lampes LED sont réputées pour leur faible consommation énergétique. Leur utilisation revient donc à diminuer l'empreinte carbone d'une commune les utilisant. « Moderniser plutôt qu'éteindre ».

Monsieur Le Maire fait lecture du devis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER17) dont le plan de financement se présente de la manière suivante :

Collectivité	MAIRIE DE MONTGUYON	
Opération	MODERNISATION ECLAIRAGE DU STADE	
	Plan de financement	
Coût estimatif de l'opération		
	Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
	Travaux de modernisation	46 126,00 €
	Application des coefficients de révision liés au marché pluriannuels	7 235,03 €
	Coût HT TOTAL	53 361,03 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
Participation du SDEER17	Accordé	53 361,03 €	26 680,52 €	50,00%
CD17	Sollicité	26 680,52 €	6 670,12 €	25,00%
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	Sollicité	53 361,03 €	9 338,18 €	17,50%
Sous-total			42 688,82 €	80,00%
Autofinancement			10 672,21 €	20,00%
Coût HT TOTAL			53 361,03 €	100,00%

AR Prefecture

017-211702410-20221215-D202212136-DE
Reçu le 10/01/2023

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet de modernisation de l'éclairage du stade situé rue de Vassiac, le devis du SDEER17 d'un montant HT de 53 361.03 euros et de valider le plan de financement qui permettra de procéder aux demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet de modernisation de l'éclairage du stade de de la commune,
- **VALIDER** le devis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER17) d'un montant HT de 53 361.03 euros,
- **VALIDER** le plan de financement détaillé de ce projet,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

